



Commune de VALENCIN

Décision du Maire Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2024-008

Le Maire de la Commune de VALENCIN

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
VU l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique

VU la délibération n°2022-049 en date du 25 juillet 2022 par laquelle le Conseil Municipal a donné
délégation à son Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution
et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils
européens publiés au Journal Officiel de la République française ainsi que toute décision concernant
leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15%,
lorsque les crédits sont inscrits au budget .

VU la consultation lancée pour les travaux de mise en sécurité de la RD53 dite Route de Lyon –
Secteur Fayet

VU l'offre de la société EIFFAGE Route Centre Est retenue pour l'exécution de ces travaux par la
décision n°2023-007 en date du 9 Mai 2023

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires et des
plus et moins-value en cours de marché

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant 1 au marché de mise en sécurité de la RD53 dite Route de Lyon –
Secteur «Le Fayet» attribué à EIFFAGE Route Centre Est pour tenir compte des modifications
suivantes :

Travaux supplémentaires

PN1 : piquage dans ouvrages – Le forfait 560€ - quantité : 3F

PN2 : Fourniture et pose de bordures A2 – le mètre linéaire 50€ - quantité 20ml

PN3 : Dépose de l'îlot central borduré et dôme enrobé – le forfait 2000€ - quantité 1F

PN4 : Réalisation d'un béton de propreté – le forfait 850€ - quantité 1F

PN5 : sondages pour recherche de réseaux – le forfait 450€ - quantité 3F

PN6 : Plus-value pour remplacement de GB4 0/13 par GB4 0/14 sur 11 cm – la tonne 53.40€ -
quantités 750TM

PN7 : fourniture et pose de grille 75x30 – l'unité 400€ - quantité 3U

PN8 : fourniture et pose de signalisation V et H

PN8-1 : panneau GN+C20a – l'unité 419€ quantité 1U

PN8-2 : panneau A13a – l'unité 400€ - quantité 1U

PN8-3 : panneau M9z – l'unité 150€ - quantité 1U

PN8-4 : panneau « Pharmacie » - l'unité 600€ - quantité 1U

PN8-5 : panneau A13a – l'unité 400€ - quantité 1U
PN8-6 : flèches directionnelles – l'unité 50€ - quantité 3U
PN8-7 : zone 30 marquage au sol – l'unité 350€ - quantité 5U
PN8-8 : blocs parking – l'unité 350€ - quantité 2U
PN8-9 : peinture jaune sur bordures – le mètre linéaire 4€ - quantité 20 ml
PN9 : enrobés provisoires pour bouchage nids de poules – la tonne 194€ - 12T
PN10 : fourniture et pose de massif d'ancrage pour œuvre d'art – l'unité 400€ - quantité 2U
Total des travaux supplémentaires : 56 345.00€

Les plus et moins-value correspondent notamment aux terrassements de reprise de la structure complète de la RD, qui n'ont pas été réalisés du fait d'essais satisfaisants
Total des plus et moins-values : 107 138.96€

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de TVA : 20%
- Montant HT : - 50 793.96€
- Montant TTC : - 60 952.75€
- % d'écart introduit par l'avenant : - 7.27%

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 648 141.00€ HT
- Montant TTC : 777 769.20€ TTC

Article 2 : de notifier la décision à l'entreprise EIFFAGE ROUTE.

Article 3 : qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Article 4 : qu'en cas de contestation, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 5 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne et de la publier sur le site internet de la Commune.

A VALENCIN, le 27 Mai 2024

Le Maire,

Bernard JULLIEN

